

145^e Assemblée de l'UIP octobre 2022

Débat général en séance plénière

Sur le thème : « Egalité des sexes et parlements sensibles au genre :
moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique »

Projet d'intervention de M. Frédéric MARCHAND (3 mn)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Chers collègues,

La question de la place et du rôle des femmes dans les processus décisionnels, notamment dans les institutions politiques comme les parlements, est un enjeu important. Non seulement elle a des conséquences sur les modes d'élaboration de l'action publique du fait d'une approche différente des problèmes, **mais elle est aussi, nous le savons, une condition pour faire avancer la cause et les droits des femmes dans les sociétés**. Or, ceux-ci sont le plus souvent fragiles et les crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, ou encore les conflits, viennent parfois effacer les avancées durement conquises.

Au plan politique, **des progrès importants ont certes été réalisés depuis l'adoption du plan de l'UIP** pour des parlements sensibles au genre à l'Assemblée générale de Québec en 2012. A l'époque, seulement 13 % des parlementaires à l'échelle mondiale étaient des femmes contre 26 % aujourd'hui, soit un doublement. Il convient, à cet égard, de saluer le bon positionnement de notre pays-hôte, le Rwanda, dont la chambre des députés compte plus de 60 % de femmes.

En ce qui concerne **le Parlement français**, même si nous avons encore une marge de progression, **des avancées ont été réalisées aussi**. Ainsi, l'Assemblée nationale compte 37,3 % de femmes et vient d'élire pour la première fois une femme à sa tête. Au Sénat, les femmes représentent 35,1% des sièges contre 22% en 2011. En outre, 4 des 8 postes de vice-présidents y sont confiés à des femmes, la parité parfaite. Ainsi, la France est l'un des pays de l'Union

européenne où la part des femmes a le plus progressé au Parlement, rappelons qu'elle n'était que de 12% en 2003.

Des propositions de loi visant à améliorer les droits et le statut des femmes sont régulièrement déposées, à l'initiative des parlementaires. La semaine prochaine sera par exemple examinée au Sénat en séance publique une proposition de loi visant à créer une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, ainsi qu'une proposition de loi constitutionnelle visant à protéger le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

Au Sénat, de même qu'à l'Assemblée nationale, nous avons depuis 1999 une **délégation aux droits des femmes** qui a pour mission d'évaluer et d'informer sur les conséquences de la politique gouvernementale sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Je veux ici rendre hommage à son dynamisme et à son travail, qui prend différentes formes : rapports, auditions, tables-rondes, colloques....Elle examine aussi l'application des lois dans ce domaine, par exemple cette année, elle a fait le bilan d'une loi qui impose des quotas de femmes dans les postes d'encadrement de la fonction publique, et se saisit de sujets difficiles, comme récemment l'industrie pornographique. Dans les mois à venir, elle devrait s'intéresser à la santé des femmes ainsi qu'à la situation des femmes dans les espaces ruraux...

En conclusion, je suis tout à fait convaincu du **rôle que doivent jouer les parlements pour faire progresser l'égalité des sexes et la parité** et considère que nos délégations doivent montrer l'exemple. C'est pour cela que j'ai souhaité que ma collègue Véronique Riotton, membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et par ailleurs présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, prenne aussi la parole sur cet important sujet.

Je vous remercie.

